

Critères de qualité pour la biodiversité en forêt

Objectif et but

Les critères de qualité servent à satisfaire les exigences du plus grand nombre possible d'espèces prioritaires au niveau national dans le cadre de la promotion de la biodiversité en forêt et à augmenter ainsi l'impact écologique des mesures de promotion de la biodiversité en forêt.

Conditions

- Les critères de qualité s'appliquent aux contrats d'exploitation et aux projets individuels de promotion de la biodiversité en forêt. Ils ne s'appliquent pas aux îlots de vieux bois et bois mort, aux réserves forestières naturelles ou aux projets d'arbres-habitats.
- Ils ne s'appliquent pas aux projets individuels sur les pâturages boisés/forêts pâturées.
- Les critères de qualité doivent être considérés comme des normes fondamentales pour toutes les surfaces de promotion de la biodiversité en forêt (contrats et projets individuels) et doivent être intégrés dans chaque contrat d'exploitation. Leur respect ne fait pas l'objet d'un soutien financier supplémentaire.
- Les critères de qualité doivent être visés à moyen terme, ils ne doivent pas être remplis dès le départ, l'état peut changer en permanence dans un système dynamique.
- Les critères de qualité doivent être visés par surface d'intervention et pris en compte pour chaque intervention.
- Pour tous les critères, il faut tenir compte de la fertilité et des caractéristiques de la station concernée ainsi que des exigences relatives à la protection des forêts (ex. : bois mort).
- Les critères de qualité pour « Tous les milieux naturels » s'appliquent en plus des critères de qualité spécifiques par milieu naturel.

Tous les milieux naturels

Composition en essences	<ul style="list-style-type: none"> • Correspond à la liste des essences indigènes et au pourcentage de feuillus de l'association forestière ; • Les essences rares¹ existantes et les essences pionnières (telles que les saules, les aulnes, les trembles ou les bouleaux) sont prises en compte dans l'entretien et conservées dans la mesure du possible.
Espèces d'arbustes	<ul style="list-style-type: none"> • Une strate arbustive diversifiée (importante par exemple pour l'offre de fleurs ou de plantes nourricières pour les chenilles) est présente, conformément à la clé de détermination des types de station forestière.
Bois mort	<ul style="list-style-type: none"> • 15m³/ha sur pied et 25m³/ha couché, si la sécurité du travail le permet. • Les fûts les plus épais possibles (> 40cm DHP, longueur minimale de 2m) sont laissés dans le peuplement, si possible exposés au soleil. • Dans la mesure du possible, des souches hautes (au moins 1,3m) sont laissées en place.
Arbres-habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 arbres-habitats par hectare sont identifiés et conservés, en particulier les arbres plus âgés que la moyenne et les arbres à micro-habitat (selon la fiche Arbres-habitat du WSL²).
Microstructures existantes	Par exemple, les tas de pierres ou les souches sont conservés.

¹ Essences rares : Poirier sauvage, Sorbier domestique, Orme lisse, Saule fragile, Châtaignier cultivé, Frêne à fleurs, Noyer royal, Pommier sauvage, Peuplier blanc, Peuplier noir, Chêne chevelu, Alisier torminal, Orme champêtre.

² Bütler, R.; Lachat, T.; Krumm, F.; Kraus, D.; Larrieu, L. 2020: Habitatbäume kennen, schützen und fördern. Merkbl. Prax. 64.12 S.

Lisières forestières	
Manteau forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Les essences rares et à faible croissance sont favorisées (p. ex. érable champêtre, charme, alisier blanc, saules). • Profondeur minimale de 12m • Profil sinueux - Largeur des échancrures : valeur indicative 20m • Une protection visuelle avec des ouvertures/sorties individuelles pour le gibier est prévue.
Cordon de buissons	<ul style="list-style-type: none"> • Riche en espèces, avec > 50% d'arbustes à croissance lente et nécessitant de la lumière, en particulier des buissons épineux. Les arbres qui repoussent dans la ceinture arbustive sont éliminés. • Profondeur minimale de 8m.
Ourlets herbeux	D'un point de vue écologique, il faut viser un ourlet herbeux maigre et riche en espèces d'une profondeur minimale de 5m. Les instruments nécessaires à cet effet sont disponibles dans les paiements directs agricoles (qualité du paysage).
Forêts claires	
Strate arborescente	Degré de recouvrement < 60%, en mosaïque
Strate arbustive	Degré de recouvrement 30–50 %, en mosaïque, riche en espèces (fleurs blanches, baies, épines)
Strate herbacée	Degré de recouvrement > 25 % de la surface, structures d'ourlets internes, riches en fleurs, maigres, peu vigoureuses. Une surface de 1/3 de l'ancienne prairie n'est pas fauchée en alternance.
Espaces ouverts au sol et structures rocheuses	Des endroits ouverts et ensoleillés sont créés et maintenus.
Forêts humides (y compris forêts alluviales)	
Strate arbustive	Degré de recouvrement max. 50 %, riche en espèces
Strate herbacée	Luxuriante et riche en espèces avec des indicateurs d'humidité
Cours d'eau, plans d'eau et sols hydromorphes	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif adapté à l'objet, selon le potentiel de revalorisation • Pas d'ouvertures importantes pour les cours d'eau • Permettre la présence de bois mort dans l'eau, sauf si cela est contraire à la sécurité.
Pâturages boisés / Forêts pâturées	
Degré de recouvrement	Le degré de recouvrement de la strate arborescente est de 5 – 70 %
Strate buissonnante	Le degré de recouvrement est de < 20%
Strate herbacée	Présence de structures d'ourlets variées
Arbres isolés	Au moins 5 arbres isolés d'un DHP > 80 cm par ha sont présents.
Groupes d'arbres et de buissons isolés	Sont présents
Stades de développement	Plusieurs stades de développements sont présents
Microstructures existantes	p. ex. Les tas de pierres ou les souches sont conservés.
Essences rares et essences pionnières	Sont pris en compte dans les soins et préservés dans la mesure du possible.
Bois mort	<ul style="list-style-type: none"> • Bois mort couché : 10 m³/ha • Bois mort sur pied : si possible, couper les arbres morts à hauteur. • Laisser si possible des souches hautes (au moins 1,3 m)